



La Lettre de Béruges

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril 2017

► GRAND POITIERS

Circuits « Ville-Nature »

Créés en 1998, les circuits « Ville-Nature » offrent plus de 400 Km de sentiers pédestres et VTT, balisés de manière identique sur les 13 communes historiques de Grand Poitiers. Ces circuits « Ville-Nature » s'inscrivent comme un élément de développement de l'agglomération dans toutes ses dimensions : économique, sociale, sportive, de loisirs, de proximité, de patrimoine culturel et naturel.

L'entretien de ces sentiers est conjointement réalisé par les communes et Grand Poitiers à travers une convention qui définit qui fait quoi. **Or cette convention signée en 2010 est arrivée à terme le mois dernier.** Il convenait donc de la renouveler.

Toutefois, dans la période transitoire de l'année 2017, en attendant de connaître le devenir des circuits « Ville-Nature » au sein de l'offre globale du nouveau territoire à 40 communes, **il est**

proposé de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2017 sans modification des termes initiaux.

Le Conseil décide de proroger cette convention jusqu'à fin 2017 et sera vigilant sur le devenir de ces circuits qui permettent à Béruges de valoriser son patrimoine historique et naturel.

► ASSOCIATIONS

Castors VTT : demande de subvention exceptionnelle

Les Castors VTT ont organisé sur le territoire de la commune le 02 avril dernier le championnat départemental VTT UFOLEP. A cette occasion, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de 172€ pour l'achat de 36 coupes remises aux vainqueurs.

Compte-tenu du bilan financier très positif de la manifestation, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

→ Tournez la page pour lire la suite

Election présidentielle

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le **dimanche 23 avril 2017**

Ouverture du bureau de vote : 8h-19h



Attention :

Le même jour, aura lieu sur la place le départ et l'arrivée du trail de l'Oppidum. Pour faciliter l'accès au bureau de vote **la cour de l'école servira de parking aux Bérugeois** qui viennent voter.

Second tour le dimanche 7 mai 2017 de 8h-19h

Elections législatives

Les élections législatives sont prévues les **dimanches 11 et 18 juin 2017** : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.



Prochain Conseil Municipal ► Jeudi 4 mai - 20h30 - Mairie

Commissions publiques à la Mairie

- Commission information vendredi 05/05 - 20h30 - commission.information@beruges.fr
- Commission enfance jeunesse lundi 24/04 - 22/05 - 26/06 - 20h30 - fbarre@beruges.fr
- Conseil Communal des Jeunes samedi 06/05 de 11h à 12h30 - fbarre@beruges.fr

Commémoration du 8 MAI 1945

Union Fraternelle des Victimes de guerre et des Anciens combattants de la Vienne
Section Quinçay - Béruges

La cérémonie de commémoration, lundi 8 mai 2017 sera organisée ainsi :

- 10h45 :
Rassemblement à la mairie de Quinçay
- 11h30 :
Rassemblement au Monument aux Morts de Béruges
- 12h :
Vin d'honneur offert par la municipalité de Béruges, dans la salle des mariages avec une exposition présentée par les Amis de Béruges

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril 2017 suite

► BUDGET

Création d'une régie de dépenses « Téléphone »

L'étude menée fin 2016 sur les factures télécoms de la commune a mis en lumière plusieurs pistes d'optimisation des coûts. **L'une des pistes consiste à renégocier nos contrats de téléphonie mobile actuellement domiciliés chez Orange et les passer chez Free.** Toutefois, Free impose un mode de paiement par prélèvement automatique mensuel.

Le Conseil décide de **créer une régie de dépenses spécifique qui servira de support à ces prélèvements mensuels.** Cette régie sera dotée d'une somme suffisante pour couvrir l'ensemble des prélèvements annuels, soit environ 200 € (ce qui est presque 10x moins cher que ce que la commune paie actuellement).

Vote des taux d'imposition communaux

Lors du vote du budget le 6 mars dernier, le Conseil n'a pas envisagé l'augmentation des taux d'imposition communaux. Toutefois, même si ces taux restent inchangés, le conseil doit prendre une délibération formelle en ce sens.

- **Taxe d'Habitation : 15,98%**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 24,74%**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 45,76%**

Convention SOREGIES

La Sorégies, qui fournit en électricité l'éclairage public et les bâtiments communaux, propose à la commune **de basculer vers un contrat dont les prix sont basés sur l'offre de marché et non plus sur les tarifs réglementés.**

Compte-tenu des prix actuels du marché, **le gain espéré est de l'autre de 10% sur la facture HT globale.**

Il est à noter que la commune peut à tout moment décider de revenir vers les tarifs réglementés. Aucune intervention technique n'est nécessaire pour effectuer cette bascule contractuelle.

Compte-tenu des gains espérés et de la réversibilité de la démarche, **le Conseil accepte** la proposition de la Sorégies.

► URBANISME

Vente de la 1^{ère} des 3 parcelles de l'ancienne aire de jeux des Cours

L'aire de jeux située au fond du lotissement des Cours est mise en vente par la commune en trois parcelles.

La vente de la première parcelle permet de financer la viabilisation des trois.

La vente des deux autres parcelles permettra de financer les nouveaux aménagements sportifs et de loisirs des Cours : citypark, terrain de tennis et nouvelle aire de jeux.

Un acquéreur est prêt à acheter la première des 3 parcelles mises en vente : superficie de 840m² pour un montant total de 42 000€.

Le Conseil autorise cette vente.

Prochain Conseil Municipal
jeudi 4 mai à 20h30.

Sauvegarder notre patrimoine, ça coule de source !

Les modes de vie ont beaucoup évolué au cours du XX^{ème} siècle et de nombreux édifices ont perdu leur fonction originelle. Pour éviter leur disparition, la préservation du petit patrimoine est devenue une nécessité. **La municipalité souhaite donc le sauvegarder, le mettre en valeur et retrouver la mémoire des lieux tout en développant l'attrait touristique de la commune.**

Encouragée par son expérience de 2016, la municipalité a organisé le samedi 8 avril un chantier de jeunes pour la sauvegarde et la valorisation de la **fontaine-lavoir de Boussais**. Pour ce faire, elle a engagé **un partenariat avec les Eclaireurs** dont le centre est situé à proximité. Cette fontaine-lavoir a une valeur de témoignage et mérite toute notre attention. Il est donc apparu naturel aux Eclaireurs comme à la commune de s'engager ensemble pour **préserver ce patrimoine d'intérêt collectif.**



Organisé par la commune de Bé-ruges

En partenariat avec le Syndicat du Clain Aval et les Eclaireurs

Avec l'aimable autorisation du propriétaire du site : Xavier de Tudert

Damien Ladiré – Conseiller municipal délégué à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine

Permanences des élus

Sur rendez-vous

Lundi 17h-19h : A Berjonneau

Mardi 17h-19h : H Monnereau

Mercredi 17h-19h : B Pétonnet

Mercredi 18h-19h30 : O Kirch

Vendredi 17h-19h : F Barre

Numéros utiles :

- **Mairie** 05 49 53 32 54
- **Urgence eau** 05 49 41 91 91
- **Médecin** 05 49 53 27 27
- **Infirmières** 07 88 16 15 94
- **Kiné** 05 49 53 39 95
- **Ecole** 05 49 53 33 08
- **Garderie** 05 49 59 14 66
- **Cantine** 05 49 53 39 70
- **Centre de Loisirs** 05 49 03 35 26
- **Petite Enfance** 06 08 34 92 66
- **Philine** 06 85 95 28 25 (animaux errants)
- **Taxi** 06 74 76 96 30



Semaine de la vaccination du 23 au 29 avril 2017

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) et ses partenaires poursuivent leurs efforts en s'inscrivant une nouvelle fois dans la Semaine européenne de la vaccination.

La déclinaison régionale de cet événement se déroulera du **23 au 29 avril 2017** avec pour thème prioritaire la mise à jour des vaccins. Chacun est invité à **faire le point sur ses vaccins et à les mettre à jour**, si cela est nécessaire grâce aux conseils d'un professionnel de santé.

Parlez-en à votre médecin, pharmacien, infirmière, sage-femme.

Projet « Trame verte et Bleue »

C'est dans le cadre d'un dispositif « Trame verte et Bleue : communes » initié en 2015 par l'ex Région Poitou-Charentes que la commune de Béruges a fait appel à l'association Vienne Nature pour **mener un diagnostic écologique sur ses bords de routes et de chemins**.

Ce diagnostic a été effectué sur 10 secteurs échantillons non fauchés en 2016 (pour permettre un inventaire de la flore et des papillons de jour) et localisés aléatoirement sur le réseau routier de la commune.



Les objectifs de ce projet étaient **d'évaluer la richesse des bords de routes et de chemins** de la commune, **d'élaborer un plan de fauche favorable à la biodiversité** tout en **prenant en compte la sécurité routière** et de **sensibiliser et d'informer les habitants** sur l'intérêt d'une fauche tardive des bords de route lors d'une sortie découverte et d'une conférence.

Grâce à cette étude, **352 espèces floristiques ont été découvertes sur les bords de routes et de chemins, dont 5 espèces dites patrimoniales** (inscrites sur la liste rouge de la flore rare et menacée de Poitou-Charentes et/ou déterminantes pour la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et **21 espèces de papillons de jour**, ce qui représente une forte diversité.

Cette diversité biologique peut être **préservée et améliorée grâce à la mise en place d'une gestion différenciée des bords de routes et de chemins** de la commune.



Enfance et jeunesse

Conseil Communal des Jeunes

•Le 4 février :

Le Conseil a échangé sur la cour de l'école et proposé des changements au conseil des élèves. Il a proposé des aménagements à côté du court de tennis, en complément du city-park. Le Conseil souhaite un espace pour tous, avec des structures pour les petits...

•Le 1er avril :

Le Conseil a discuté des horaires des bus scolaires ainsi que des bus de ville et souhaite des ajustements d'horaires. Nous avons aussi évoqué la création d'un logo pour ce Conseil des Jeunes.

Prochaine réunion le **6 mai 2017** de 11 à 12h30, salle des mariages.



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Réunion du Comité de Pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) du 27 mars :

Le PEDT formalise la **démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun**. C'est un outil de collaboration locale entre tous les acteurs éducatifs, associé au Conseil d'école et articulé autour du projet d'école.

Le Comité de Pilotage élabore le PEDT en réunissant tous les acteurs (parents, enseignants, associations, élus...), en assure le suivi et la mise en oeuvre.

Le Comité de Pilotage du PEDT s'est ainsi réuni le 27 mars dernier afin d'échanger sur les possibilités d'évolution des rythmes scolaires. Une prochaine réunion est prévue courant mai.

Ecole Inscriptions pour la rentrée 2017

Les inscriptions doivent se faire **dès maintenant et avant la fin du mois de juin**.

Pour cela, prenez rendez-vous avec la directrice, Annie Lacotte au **05 49 53 33 08**



Formalités : se munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.



Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France. Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Quand ?

La procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible.

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

La carte nationale d'identité (CNI) devient biométrique :

Depuis le 15 mars, la délivrance des cartes d'identité nouvelle génération ne se fait que dans 15 mairies de la Vienne, équipées de dispositifs de titres électroniques sécurisés. Il n'y a plus obligation de se rendre dans sa propre commune.



La carte nationale d'identité (CNI) devient **biométrique**, comme le passeport. Elle reste **gratuite**. Sauf si l'ancienne a été **perdue et volée**, cela vous coûtera alors 25 €.

Rappel : la validité des cartes est désormais de **15 ans**, pour toutes les cartes de personnes majeures, **réalisées depuis le 2 janvier 2004**.

La marche à suivre

1

Je peux faire **ma pré-demande** en ligne, via un ordinateur, une tablette, un smartphone. Pour cela, j'ouvre un compte personnel sur le **site de l'agence nationale** des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et je saisis mon état-civil et mon adresse. Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

2

Je choisis l'une des **mairies équipées de bornes biométriques** (la plus proche de chez moi si possible), et j'y vais **sur rendez-vous avec mes pièces justificatives**.

Les mairies équipées les plus proches de Béruges :
Vouillé, Buxerolles, Poitiers, Saint-Benoît, Lusignan

// Dates à retenir

Retrouvez toutes les dates des manifestations sur www.beruges.fr, rubrique « Agenda »

- **23 avril** - Trail de l'Oppidum – BSN – Place de l'Eglise
- **1^{er} mai, 10h** - Bourse aux plantes – FEPS Jardinage – Place de l'église
- **13 mai** - BIC (balade moto) du Poitou – BMC – Stade Mullon
- **20 mai** - Nuit des Musées - 19h - Musée
- **3 et 4 juin** - Farfâfête - FEPS Théâtre - Salle des fêtes
- **10 et 11 juin** - Spectacle de danse – FEPS Danse Adr
- **17 juin** - 2^{ème} Fête Gauloise – Comité Béruges en fêtes - Place de l'Eglise

FEPS Section Jardinage

Geneviève Mingot Charreau

06 31 58 07 85

Bourse aux plants du 1^{er} mai.

La section Jardinage vous invite à la rejoindre **devant l'église le 1^{er} mai de 10 à 12 h 30 pour échanger des plants.** Et découvrir l'activité de cette section. Venez nombreux !



Béruges Sport Nature

Philippe FILLON

philou.fillon@orange.fr

Trail de l'Oppidum

Le dimanche **23 avril** aura lieu la 6^{ème} édition de notre trail, appelé pour la deuxième année « Trail de l'Oppidum ». Toujours 3 distances au programme : **9, 15, 27 km, toutes au départ et à l'arrivée de la place de l'église.**



(photo édition 2016)

Cette journée correspond également au premier tour des élections présidentielles. La place de l'église étant en grande partie réservée pour notre événement, **le stationnement pour le bureau de vote se fera dans la cité des Villiers et dans la cour de l'école**, exceptionnellement ouverte pour l'occasion. Quelques places face à la mairie resteront disponibles, réservées prioritairement aux personnes se déplaçant difficilement.

A partir de 13h30, la majeure partie de la place sera de nouveau accessible au stationnement. Merci de noter également qu'à l'occasion de chaque départ de course (8h30, 9h, 9h30) la rue François Albert et la rue de la Croix (partie basse) seront fermées à la circulation quelques minutes.

N'hésitez pas, une fois votre devoir de citoyen fait, à venir profiter de l'arrivée des coureurs et de la buvette, ceci au rythme des percussions brésiliennes. L'occasion de lier l'utile à l'agréable. Pour bien finir cette matinée sportive, **un vin d'honneur, ouvert à tous, sera servi à partir de 12h15.**

Vie associative



Béruges Moto Club

Olivier Auger 06 76 18 74 76

olivier-auger@hotmail.fr

Pour sa quatrième édition, la BIC revient à Béruges !

Nous avons le plaisir de t'inviter ainsi que les membres de ton club et tes amis motards à la **BIC (Balade Inter Clubs) du POITOU le samedi 13 mai.**

Programme de la journée :



8h : accueil et café au stade Paul Mullon à Béruges ;

9h : départ pour une balade ;

12h : apéro musical sur la place de l'église ;

12h30 : repas à partager au stade

Tarif de la journée (café, apéro et repas compris) : 12 € hors boissons.

Possibilité de manger les restes le soir pour les plus téméraires, voire de planter la tente.

Inscription obligatoire avant le 24 avril 2017 auprès de **Laurent Brianceau** (20, rue du Châtelet 86170 Cissé)

06 71 27 80 98 - laurent.brianceau@gmail.com

ou **Olivier Auger : 06 76 18 74 76**

Attention : nous limitons le nombre de motos à 250, inscrivez-vous rapidement !

Retrouvez ces informations sur <http://bmc-86.e-monsite.com/>

Toute personne inscrite est responsable de ses actes, et est censée être en règle (Permis de conduire, assurance, moto en état). Le BMC décline toute responsabilité pour tout ce qui peut se passer après la balade moto.



Association Archéologique et Historique des Amis de Béruges

Benoît AUDIERNE

audiernebnts@hotmail.fr

Prochaines manifestations :

Le musée sera ouvert le dimanche 23 avril de 9h à midi lors du Trail de l'oppidum.

A l'occasion de la **cérémonie du 8 mai 1945**, la Commission centenaire des Amis de Béruges organise une **exposition sur le thème 1914-1918.**



Pour la Nuit Européenne des Musées qui aura lieu le samedi 20 mai, le musée ouvrira ses portes à partir de 19h :

À la tombée de la nuit partez à la découverte du patrimoine de Béruges et venez répondre aux énigmes

en famille.

A l'issue de cette quête, vous pourrez déguster une collation antique.

Vie associative



USB Foot

Philippe Nouzilleau 05 49 53 29 95
<http://usberuges.e-monsite.com>

Sur le plan festif, le loto 2017 de l'U.S.B a été une belle réussite et va contribuer à assurer l'équilibre financier de notre association. Beaucoup de monde et une bonne ambiance pour ce loto qui se veut convivial et chaleureux !



Sur le plan sportif, c'est la lutte finale ! Notre équipe fanion doit sortir le bleu de chauffe et va jouer son maintien dans les dernières journées de championnat. Le groupe sénior est diminué et la fin de saison s'annonce difficile pour les 3 équipes. Mais les joueurs et le staff sont prêts pour ce combat. **Envie et solidarité seront les valeurs nécessaires pour atteindre l'objectif de maintien en 3^{ème} division !**

Date	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3
30/04	Poitiers 3 cités Béruges	Béruges-Ouzilly/col	Chabournay3-Béruges (match à 13h15)
07/05	Béruges - St Benoit2	Sanxay-Béruges	exempt
21/05	Béruges-Valdivienne	Latillé-Béruges	exempt
28/05	Fleuré2 - Béruges	Béruges - Biard 2	Latillé2 - Béruges

A noter dans les agendas : dimanche 25 juin 2017
Stade Paul Mullon, le traditionnel méchoui du club !



Bibliothèque

Françoise Brousse 05 49 57 21 90
bibliotheque@beruges.fr

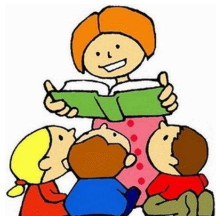
Ouverture :

Lundi : 16h - 17h30 - Mercredi : 16h - 18h - Samedi : 10h - 12h

Une nouveauté à la bibliothèque : le texte lu

Venez , découvrez les titres de ces livres.

« L'ami des jardins » est à votre disposition ainsi que tous les autres magazines du mois d'Avril.



Vous avez 1h ou plus disponible dans le mois ? Vous aimez lire à voix haute ?

Venez nous rejoindre à la bibliothèque pour lire des histoires aux enfants !

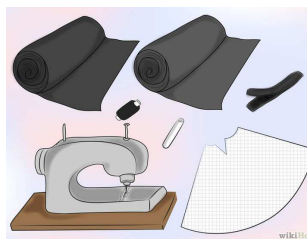


FEPS Danse Moderne

Aude Maitrepierre 06 07 16 93 49
danse.fepsberuges@yahoo.fr
Facebook : Danse Adr Beruges

La sortie avec les élèves au palais des congrès du Futuroscope pour le ballet du Lac des Cygnes s'est bien passée. Les plus jeunes élèves ont pu découvrir la danse classique et le spectacle a émerveillé tout le monde autant par son interprétation qu'avec le choix des costumes superbes. Merci aux accompagnatrices pour leur aide.

Rappel des dates du spectacle de danse :
Samedi 10 et dimanche 11 juin



Comme tous les ans, **nous faisons appel à des bénévoles pour la confection des costumes.**

Nous proposerons des ateliers, certainement les mercredis après-midi pendant les cours de danse et éventuellement des samedis matin.

Pour ces ateliers il n'est pas nécessaire de savoir faire de la couture ...

Si vous savez vous servir de ciseaux et d'un crayon, cela est suffisant !

Nous recherchons également des bénévoles en coulisses pour le spectacle (sur une date ou les deux, suivant les disponibilités de chacun). N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous aider :
danse.fepsberuges@yahoo.fr



Informations diverses

Exercices école de cavalerie



Un détachement **des écoles militaires** de Saumur / école de cavalerie effectuera des exercices tactiques d'instruction au profit de la division de formation des sous-officiers, avec un éventuel **passage dans notre commune entre le 24 et le 28 avril 2017**



Travaux à la Torchaise

Grand Poitiers va réaliser d'importants travaux pour changer les vieilles canalisations d'eau qui se fissurent régulièrement à la Torchaise, sur la départementale.

Ce seront **deux mois de travaux en mai-juin** qui vont rendre la traversée de La Torchaise délicate avec **circulation alternée et déviation pour les poids-lourds.**